AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0248
FR0000121568-FS0113

24 février 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CLUB MEDITERRANEE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 février 2015, la société Polygon Global Partners LLP (4 Sloane Terrace, Londres, SW1X 9DQ, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 février 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CLUB MEDITERRANEE et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 30 000 actions CLUB MEDITERRANEE représentant autant de droits de vote, soit 0,08% du capital et 0,07% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte de l'apport d'actions CLUB MEDITERRANEE à l'offre publique d'achat visant les titres de la société.

[1] Sur la base d'un capital composé de 35 983 558 actions représentant 39 939 522 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.